



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le 8 mars 2016 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Nancy Pelletier et Michelle L. LeCavalier
Messieurs les conseillers Daniel Taillefer, Kim Comeau et Daniel Leblanc

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

16/03/055 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 mars 2016 avec les modifications suivantes :

RETRAIT :

3.1 Analyse des besoins en personnel (Code 03-1100) – Création de poste – Conseiller en communication

AJOUT :

3.6 Dossier de l'employé (Code 03-2000/S0001) – Sandra Polisena – Directeur des ressources humaines temporaire – Prolongation de contrat

ADOPTÉE

16/03/056 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2016 – ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2016 à 19 h 30 tel que présenté.

ADOPTÉE

16/03/057 DÉLÉGATION DE POUVOIR ET PARTAGE DES RESPONSABILITÉS (CODE 01-2170) – MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à titre de maire suppléant et de substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 9 mars au 12 juillet 2016.

ADOPTÉE

16/03/058 COMITÉ (CODE 01-2220) – TOPONYMIE – DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT la démission de monsieur René Pinsonneault à titre de représentant des citoyens du comité de toponymie.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER monsieur Pierre Bouchard à titre de représentant des citoyens au comité de toponymie.

QUE la désignation prend effet rétroactivement au 3 février 2016 pour une durée de deux (2) ans renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sous réserve de l'adoption d'une résolution du conseil désignant un remplaçant.

ADOPTÉE

16/03/059 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE (CODE 01-2510) – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

16/03/060 PARTICIPATION – RELATIONS EXTÉRIEURES ET D’AFFAIRES (CODE 01-2550) – SOUPER ANNUEL DES MAIRES DE L’ÎLE PERROT – AUTORISATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D’AUTORISER le maire et les membres du conseil à participer au souper annuel des maires de l'île Perrot organisé par l'Association des gens d'affaires de l'île Perrot (AGAIP) qui aura lieu le 16 mars 2016 au Centre Notre-Dame-de-Fatima.

D’APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-310.

ADOPTÉE

16/03/061 PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX OU SUBVENTION (CODE 01-2790) – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – ANNÉE 2016

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D’AUTORISER la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière pour l'année 2016 dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

DE DÉSIGNER mesdames Sonya Baron, bibliothécaire, et Danielle Rioux, trésorière, comme mandataires aux fins de ce projet.

ADOPTÉE

16/03/062 SOUSSION SUR INVITATION RETENUE (CODE 01-7220) – APPEL D’OFFRES 2016-01 INV – BALAYAGE ET DÉSHÉRBAGE DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation pour le balayage et le désherbage de la chaussée sur le réseau routier de la Ville;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 19 février 2016 et l'analyse de la conformité de celles-ci.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour le balayage et le désherbage de la chaussée sur le territoire de la Ville à Balaye-Pro inc., au coût de 17 000 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 18 février 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 17 847,88 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE

16/03/063 APPEL D’OFFRES PUBLIC (CODE 01-7520) – APPEL D’OFFRES 2016-01 PUB – SERVICES PROFESSIONNELS D’INGÉNIEURIE – RÉFECTION ET AGRANDISSEMENT DE LA STATION D’ÉPURATION DES EAUX USÉES – AUTORISATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER le Service du greffe de la Ville à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie visant la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour le projet de réfection et d'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées.

D'APPROUVER le système de pondération et d'évaluation des offres tel que rédigé dans le document d'appel d'offres 2016-01 PUB.

QUE, conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville, le directeur général forme un comité de sélection pour évaluer les soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres.

ADOPTÉE

16/03/064 SOUSSION PUBLIQUE RETENUE (CODE 01-7520) – APPEL D’OFFRES UMQ21-20162021 – ASSURANCES COLLECTIVES – SOLUTION UMQ

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot a lancé un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour les employés de la municipalité conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que Mallette actuaires inc. s'est vu octroyer le contrat pour les services de consultant requis;

CONSIDÉRANT que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0,8 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1 %;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette actuaires inc.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE ce conseil octroie le contrat d'assurances collectives pour ses employés à la société La Capitale assurance et gestion du patrimoine inc., pour une période maximale de cinq (5) ans, en conformité avec le cahier des charges, la soumission déposée, le rapport et les recommandations du consultant Mallette actuaires inc. déposés le 3 mars 2016.

QUE l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée de cinq (5) ans.

QUE la Ville de L'Île-Perrot mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour le renouvellement dudit contrat ainsi que l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

QUE la Ville de L'Île-Perrot s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,8 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc.

QUE la Ville de L'Île-Perrot s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat avec l'assureur à qui est octroyé le contrat.

ADOPTÉE

16/03/065 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) – EMPLOYÉ NUMÉRO 466 – MESURE DISCIPLINAIRE

CONSIDÉRANT les informations transmises au conseil municipal par le directeur général;

CONSIDÉRANT les circonstances et la gravité des faits reprochés à l'employé en cause.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'IMPOSER à l'employé numéro 466 une mesure disciplinaire, soit une suspension de cinq (5) jours de travail sans solde.

QUE le moment de la sanction soit fixé par la direction en temps jugé opportun.

ADOPTÉE

16/03/066 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) - MATHIEU PEPIN - CONGÉ SANS SOLDE -PREMIER RÉPONDANT - SALARIÉ À TEMPS PARTIEL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCORDER un congé sans solde à monsieur Mathieu Pepin, employé à la Ville de L'Île-Perrot au poste de premier répondant avec le statut de salarié à temps partiel, conformément aux dispositions de l'entente de travail de l'Association des premiers répondants de la ville de L'Île-Perrot et de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présentement en vigueur.

QUE le congé sans solde prend effet le 8 mars 2016 pour une durée de douze (12) mois.

ADOPTÉE

16/03/067 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) - JOEL LANGLOIS - DÉMISSION - POMPIER - SALARIÉ À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la lettre de démission du poste de pompier de monsieur Joel Langlois.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE PRENDRE ACTE de la démission de monsieur Joel Langlois au poste de pompier avec le statut de salarié à temps partiel.

QUE la démission prend effet rétroactivement au 1^{er} février 2016.

ADOPTÉE

16/03/068 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) - JOSÉE BÉLAND - EMBAUCHE - TECHNICIEN EN DOCUMENTATION - SALARIÉ TEMPORAIRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Josée Béland au poste de technicien en documentation avec le statut de salarié temporaire, conformément aux dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

QUE l'embauche prend effet rétroactivement au 15 février 2016 pour une durée approximative d'un (1) an.

ADOPTÉE

16/03/069 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) - SANDRA POLISENA - DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES TEMPORAIRE - PROLONGATION DE CONTRAT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE PROLONGER le contrat d'emploi de madame Sandra Polisenà au poste de directeur des ressources humaines temporaire avec le statut de cadre contractuel.

D'AUTORISER le directeur général à signer au nom de la Ville un contrat d'emploi modifié en conséquence.

ADOPTÉE

16/03/070 DON ACCORDÉ PAR LA VILLE (CODE 04-3200) - CENTRE DE FEMMES LA MOISSON - GRATUITÉ DE SALLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE METTRE à disposition, à titre gratuit, la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot à l'organisme Centre de femmes La Moisson dans le cadre d'une conférence qui sera donnée par Johanne Bragoli le 20 avril 2016.

ADOPTÉE

16/03/071 DON ACCORDÉ PAR LA VILLE (CODE 04-3200) - CENTRE PRÉNATAL ET JEUNES FAMILLES - GRATUITÉ DE SALLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE METTRE à disposition, à titre gratuit, la salle Henri Faust/Denis O'Connor située au Centre communautaire Paul-Émile-Lépine à l'organisme Centre prénatal et jeunes familles dans le cadre d'un tournoi de poker comme activité de financement qui aura lieu le 29 avril 2016.

ADOPTÉE

16/03/072 SUBVENTION ACCORDÉE PAR LA VILLE (CODE 04-3200) – BEAUTÉ EN SOIE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le propriétaire du commerce Beauté en Soie sis au 227, Grand Boulevard, en vertu du Règlement numéro 660 établissant un programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central – Volet A1 (Affichage);

CONSIDÉRANT la résolution du conseil numéro 15/12/443 à l'effet que le projet présenté dans le cadre du programme est admissible à l'aide financière;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés respectent les conditions de l'émission de l'aide financière prévues à l'article 5.1 du règlement numéro 660.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCORDER une aide financière de 1 450 \$ au propriétaire du commerce Beauté en Soie sis au 227, Grand Boulevard, soit 50 % des coûts des travaux admissibles et sélectionnés, conformément à l'article 4.1.1.8 du règlement numéro 660.

ADOPTÉE

16/03/073 SUBVENTION ACCORDÉE PAR LA VILLE (CODE 04-3200) – TOILETTAGE DU SUROÏT

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le locataire du commerce Toilettage du Suroît sis au 40, Grand Boulevard, en vertu du Règlement numéro 660 établissant un programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central – Volet A1 (Affichage);

CONSIDÉRANT la résolution du conseil numéro 15/12/445 à l'effet que le projet présenté dans le cadre du programme est admissible à l'aide financière;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés respectent les conditions de l'émission de l'aide financière prévues à l'article 5.1 du règlement numéro 660.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCORDER une aide financière de 1 740 \$ au locataire du commerce Toilettage du Suroit sis au 40, Grand Boulevard, soit 50 % des coûts des travaux admissibles et sélectionnés, conformément à l'article 4.1.1.8 du règlement numéro 660.

ADOPTÉE

16/03/074 COMPTES À PAYER (CODE 04-3750) – DÉBOURSÉS ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – FÉVRIER 2016 – AUTORISATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois de février 2016 totalisant 1 420 939,36 \$, tels que détaillés sur la liste des chèques.

DE PRENDRE ACTE des engagements financiers pour la période se terminant le 29 février 2016.

ADOPTÉE

16/03/075 ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) – BANDES DE DÉTECTION – BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de 20 boîtes de bandes de détection pour disques de marque 3M de Biblio RTP ltée au coût de 5 500 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5 774,31 nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-670.

ADOPTÉE

16/03/076 ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) – DÉBITMÈTRE ÉLECTROMAGNÉTIQUE – USINES DE TRAITEMENT DES EAUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de deux (2) débitmètres électromagnétiques d'Endress + Hauser Canada ltée au coût de 10 342,14 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 20 janvier 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 10 857,95 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-414-00-522.

ADOPTÉE

16/03/077 ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) – PALAN ÉLECTRIQUE PORTATIF – TRAVAUX PUBLICS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un palan électrique portatif de 110 volts d'Hercules SLR inc. au coût de 2 646,76 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 25 janvier 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2 778,77 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-415-00-526.

ADOPTÉE

16/03/078 ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) – PNEUS À NEIGE AVEC JANTES EN ACIER – TRAVAUX PUBLICS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de deux (2) pneus à neige avant montés sur jantes en acier, incluant leur installation sur la rétrocaveuse Caterpillar 450E (véhicule numéro V-69), d'Hewitt Équipements ltée au coût de 4 104 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission numéro DC15-45.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4 308,69 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-330-00-525.

ADOPTÉE

16/03/079 ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) – POMPE ET MOTEUR – USINES DE TRAITEMENT DES EAUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'une pompe à colonne haute pression à trois étages d'une capacité maximale de 400 gallons américains par minute et d'un moteur de 25 chevaux-vapeur, incluant leur installation à l'usine de surpression de la 22^e Avenue, de National Équipements de Procédé inc. au coût de 18 220 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 18 février 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 19 128,72 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve eau et voirie.

ADOPTÉE

16/03/080 ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) – POMPE DE TRANSFERT DES BOUES DE FILTRATION – USINES DE TRAITEMENT DES EAUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'une pompe à lobe Vogelsang de Doyon pompes et solutions inc. au coût de 6 778 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 9 février 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 116,05 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-412-00-522.

ADOPTÉE

16/03/081 ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) - POMPE HYDRAULIQUE ET ATTACHE-REMORQUE - TRAVAUX PUBLICS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'une pompe hydraulique et d'une attache-remorque, incluant leur installation sur le camion de service réseau Ford F-550 (véhicule numéro A-94), de Somac Hydraulique inc. au coût de 5 270,20 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur devis du 3 février 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5 533,05 nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-413-00-523.

ADOPTÉE

16/03/082 ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) - RADIO C.B. - TRAVAUX PUBLICS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'une radio C.B., incluant son installation dans le nouveau camion 10 roues, d'Orizon Mobile au coût de 339,80 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 15 janvier 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 356,75 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le Règlement d'emprunt numéro 658.

ADOPTÉE

16/03/083 ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) - RAYONNAGE POUR DOCUMENTS AUDIOVISUELS - BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un système de rayonnage pour documents audiovisuels, incluant l'installation, des Solutions de rangements Prisma inc. au coût de 15 985 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 15 février 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 16 782,25 nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursables en trois ans à compter de l'année suivant celle de la dépense.

ADOPTÉE

16/03/084 ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) - SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE SUR RAIL - BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de cinq (5) systèmes d'éclairage sur rail de Distribution Newberry inc. au coût de 1 200 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 8 février 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1 826,78 \$ nette de ristourne, incluant les frais d'installation par un électricien à être mandaté ultérieurement.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursables en deux ans à compter de l'année suivant celle de la dépense.

ADOPTÉE

16/03/085 ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) - VARIATEUR DE VITESSE - USINES DE TRAITEMENT DES EAUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un variateur de vitesse de 25 chevaux-vapeur, incluant son installation à l'usine de suppression de la 22^e Avenue, de SGM Automation inc. au coût de 19 650 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 23 février 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 20 630,04 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve eau et voirie.

ADOPTÉE

16/03/086 DISPOSITION DES TERRAINS (CODE 06-1700) – LOT 5 573 256 – 7^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

DE VENDRE à la compagnie Gestion Immobilière Halabri inc. le lot connu et désigné comme étant le lot numéro 5 573 256 du cadastre du Québec, circonscription de Vaudreuil, au coût de 225 000 \$, plus les taxes applicables.

DE MANDATER maître Effie Kostokos pour la préparation de l'acte de vente.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer au nom de la Ville l'acte de vente et tout document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

QUE les frais inhérents soient entièrement à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉE

16/03/087 RÈGLEMENT NUMÉRO 508-1 (CODE 07-2500) – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 508 FIXANT LES POSTES D'ATTENTE DES TAXIS DANS LES RUES ET PLACES PUBLIQUES – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Kim Comeau à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 508-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 508 fixant les postes d'attente des taxis dans les rues et places publiques ».

16/03/088 RÈGLEMENT NUMÉRO 664 (CODE 07-2500) – PLAN D'URBANISME – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 664 intitulé : « Plan d'urbanisme ».

16/03/089 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 664 (CODE 07-2500) – PLAN D'URBANISME – ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent projet de règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que des copies dudit projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 664 intitulé : « Plan d'urbanisme ».

DE DÉLÉGUER à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

16/03/090 RÈGLEMENT NUMÉRO 665 (CODE 07-2500) – PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 665 intitulé : « Programme particulier d'urbanisme ».

16/03/091 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 665 (CODE 07-2500) – PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME – ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent projet de règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que des copies dudit projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 665 intitulé : « Programme particulier d'urbanisme ».

DE DÉLÉGUER à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

16/03/092 RÈGLEMENT NUMÉRO 666 (CODE 07-2500) – ZONAGE – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 666 intitulé : « Zonage ».

16/03/093 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 666 (CODE 07-2500) – ZONAGE – ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent projet de règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que des copies dudit projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 666 intitulé : « Zonage ».

DE DÉLÉGUER à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

16/03/094 RÈGLEMENT NUMÉRO 667 (CODE 07-2500) – RÈGLEMENT RELATIF À LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX – AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Kim Comeau à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 667 intitulé : « Règlement relatif à la division du territoire de la Ville de L'Île-Perrot en six districts électoraux ».

16/03/095 CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – AQUA DATA INC. – DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'AQUEDUC PAR INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE – ANNÉE 2016

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à Aqua Data inc. visant le diagnostic du réseau d'aqueduc de la Ville par l'inspection et l'analyse de 319 bornes d'incendie pour l'année 2016, et ce, au coût de 10 590,80 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre du 9 février 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 11 119,02 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-311-00-410.

ADOPTÉE

16/03/096 CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – BC2 GROUPE CONSEIL INC. – CONCEPTUALISATION D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT HÔTELIER

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. pour la conceptualisation d'un projet de développement hôtelier, au coût forfaitaire de 6 100 \$, taxes et déboursés en sus, conformément à leur offre du 29 janvier 2016.

D'AUTORISER le directeur général à signer au nom de la Ville l'offre de services professionnels pour confirmer son acceptation.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 404,24 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-411.

ADOPTÉE

16/03/097 CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – BC2 GROUPE CONSEIL INC. – PRÊT DE PERSONNEL – IMPARTITION AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'OCTROYER un contrat de services à BC2 Groupe Conseil inc. pour un prêt de personnel au Service de l'urbanisme et de l'environnement selon les termes et conditions stipulés à leur offre du 4 mars 2016 et selon les besoins de la Ville.

D'AUTORISER le directeur général à signer au nom de la Ville l'offre de services pour confirmer son acceptation.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-171.

ADOPTÉE

16/03/098 CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – ICO TECHNOLOGIES INC. – LOGICIEL TARGET SÉCURITÉ CIVILE – PLAN D'ACTION RÉVISÉ

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'OCTROYER un contrat fondé sur une banque de 30 heures de services à ICO Technologies inc. visant à réaliser les activités décrites au tableau ci-dessous dans le cadre de la finalisation de l'implantation du logiciel *Target Sécurité Civile*, et ce, au tarif horaire de 100 \$, taxes et frais de déplacement en sus, conformément à leur offre du 4 décembre 2015.

Activité	Détail de l'activité	Nombre d'heures
Formation des responsables de mission et leurs substituts	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du bottin Mise à jour des ressources 	4 heures (formation)
Formation des responsables de mission et leurs substituts	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation du Centre de coordination municipale d'urgence Atelier basé sur le scénario de déraillement de train 	12 heures (préparation) 4 heures (formation)
Simulation : déraillement de train (support logique)	<ul style="list-style-type: none"> Support logistique lors de la simulation d'un déraillement de train avec le Groupe Prudent 	2 heures (préparation) 8 heures (simulation)
TOTAL :		30 heures

D'AUTORISER la trésorière à signer au nom de la Ville la proposition modifiée pour confirmer son acceptation.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3 149,63 \$ nette de ristourne, plus 500 \$ pour les frais de déplacement.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-231-00-454.

ADOPTÉE

16/03/099 CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – LEGAULT TRUDEAU, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES – ARPENTAGE ET PLAN DE PROPRIÉTÉ – PARC RENÉ-TROTTIER

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à Legault Trudeau, Arpenteurs-géomètres, visant à effectuer des travaux d'arpentage et à réaliser un plan de propriété pour le parc René-Trottier au coût de 1 800 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre du 18 février 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1 889,78 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds des parcs.

ADOPTÉE

16/03/100 CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – LE GROUPE S.M. INC. – SUIVI DE LA CORRESPONDANCE DU MDDELCC RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – ZONE H-92

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OCTROYER un contrat de services professionnels au Groupe S.M. inc. visant à transmettre les documents et renseignements demandés dans la correspondance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) datée du 2 septembre 2015 en suivi à la demande de certificat d'autorisation pour une intervention en milieux humides pour le projet de développement résidentiel La Perdriole situé dans la zone H-92, le tout selon la grille tarifaire présentée dans leur offre du 10 septembre 2015.

D'AUTORISER le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à signer au nom de la Ville l'offre de services professionnels pour confirmer son acceptation.

D'AUTORISER à cette fin une dépense maximale de 5 000 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-418.

ADOPTÉE

16/03/101 SÉCURITÉ INFORMATIQUE (CODE 08-3300) – SERVICES DE CARTES DESJARDINS – AJOUTS OU RETRAITS DE PROPRIÉTAIRES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉSIGNER madame Sonya Baron, bibliothécaire, comme personne responsable auprès des services de cartes Desjardins en ce qui a trait au terminal Interac à la bibliothèque Guy-Godin.

D'AUTORISER cette dernière à compléter et à transmettre au nom de la Ville le formulaire « Ajouts ou retraits de propriétaires » pour mettre à jour les informations relatives aux administrateurs.

ADOPTÉE

16/03/102 SIGNALISATION (CODE 20-3420) – INTERDICTION DE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE – INTERSECTION DE LA 23^E AVENUE ET DU BOULEVARD DON-QUICHOTTE – DEMANDE AU MTQ

CONSIDÉRANT la zone d'interdiction d'arrêt, identifiée au moyen de marques blanches franchissables sur la chaussée et d'un panneau de signalisation, située sur la 23^e Avenue à l'intersection du boulevard Don-Quichotte, permettant ainsi libre accès au commerce sis au 455, boulevard Don-Quichotte, à L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT qu'il est présentement possible aux automobilistes provenant de la 23^e Avenue d'effectuer un virage à droite au feu rouge sur le boulevard Don-Quichotte;

CONSIDÉRANT que cette possibilité de tourner à droite au feu rouge incite le conducteur à avancer son véhicule aux abords de l'intersection pour avoir une distance de visibilité suffisante pour exécuter une manœuvre de virage sécuritaire et, ce faisant, il s'immobilise dans la zone d'interdiction d'arrêt;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, sur recommandation du comité de circulation, veut que le virage à droite au feu rouge à cette intersection soit interdit pour laisser l'accès libre au stationnement dudit commerce;

CONSIDÉRANT que la gestion du boulevard Don-Quichotte à L'Île-Perrot relève du ministère des Transports du Québec (MTQ).

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DEMANDER au MTQ d'installer une signalisation interdisant le virage à droite sur le boulevard Don-Quichotte aux automobilistes provenant de la 23^e Avenue ou, le cas échéant, de permettre à la Ville de procéder à une telle installation.

ADOPTÉE

16/03/103 CADASTRE ET LOTISSEMENT (CODE 30-6200) – FRAIS DE PARC – LOT 1 577 897

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement dans le but de créer deux nouveaux lots, soit le 5 882 478 et le 5 882 479, à partir du lot existant numéro 1 577 897;

CONSIDÉRANT que le lot n'a jamais fait l'objet de frais de parc;

CONSIDÉRANT l'article 3.4.5 du Règlement des permis et certificats numéro 583 stipulant les conditions préalables à l'approbation d'une opération cadastrale relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le propriétaire verse une somme de 27 820 \$ à la Ville en guise de frais de parc, soit 10 % de la valeur municipale uniformisée en 2016 du lot 1 577 897.

ADOPTÉE

16/03/104 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (30-8000) – LOTS 1 577 989 (192, 7E AVENUE) ET 5 573 256 – DÉROGATION MINEURE

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage a été déposée à l'égard d'une nouvelle construction d'un bâtiment commercial isolé sur les lots 1 577 989 (192, 7^e Avenue) et 5 573 256 ayant pour objet d'autoriser :

- que le futur bâtiment principal soit à 4,55 m de la ligne avant au lieu de la distance minimale prescrite de 6,03 m;
- que le futur bâtiment principal soit à 1,20 m de la ligne latérale sud au lieu de la distance minimale prescrite de 3 m;
- que le futur bâtiment principal soit à 3 m de la ligne arrière au lieu de la distance minimale prescrite de 9 m;
- que la distance entre les deux accès sur un même terrain soit de 5,50 m au lieu de la distance minimale prescrite de 7,50 m;
- que le futur cabanon empiète de 7,85 m dans la marge arrière;
- que le futur cabanon empiète de 1,02 m dans la marge latérale nord;

CONSIDÉRANT la transmission de ladite demande au comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2016 pour qu'elle fasse l'objet d'une analyse de conformité aux conditions édictées au règlement numéro 599 intitulé : « Règlement sur les dérogations mineures »;

CONSIDÉRANT qu'en vertu dudit règlement, la majorité des conditions selon lesquelles une dérogation peut être accordée sont remplies;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal Première Édition le 20 février 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées par la présente demande ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCORDER une dérogation mineure au règlement de zonage à l'égard d'une nouvelle construction d'un bâtiment commercial isolé sur les lots existants 1 577 989 (192, 7^e Avenue) et 5 573 256 autorisant :

- que le futur bâtiment principal soit à 4,55 m de la ligne avant au lieu de la distance minimale prescrite de 6,03 m;
- que le futur bâtiment principal soit à 1,20 m de la ligne latérale sud au lieu de la distance minimale prescrite de 3 m;
- que le futur bâtiment principal soit à 3 m de la ligne arrière au lieu de la distance minimale prescrite de 9 m;
- que la distance entre les deux accès sur un même terrain soit de 5,50 m au lieu de la distance minimale prescrite de 7,50 m;
- que le futur cabanon empiète de 7,85 m dans la marge arrière;
- que le futur cabanon empiète de 1,02 m dans la marge latérale nord;

sous réserve des conditions suivantes :

- que le bâtiment accessoire soit réservé à l'usage exclusif de la future garderie;
- que les fenêtres arrière de l'étage supérieur du bâtiment soient givrées.

ADOPTÉE

16/03/105 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (30-8000) – LOTS 1 577 989 (192, 7E AVENUE) ET 5 573 256 – ZONE C-37 – PIIA – BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment accessoire au futur bâtiment commercial sur les lots 1 577 989 (192, 7^e Avenue) et 5 573 256 situés dans la zone C-37 a été déposée;

CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire à construire est un cabanon sans fenêtre ayant un toit plat et un revêtement extérieur en Canexel;

CONSIDÉRANT que la zone C-37 est assujettie au règlement numéro 620 intitulé : « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2016 pour qu'il fasse l'objet d'une analyse de conformité aux objectifs du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du règlement sur les PIIA ont été respectés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis pour la construction d'un bâtiment accessoire au futur bâtiment commercial sur les lots 1 577 989 (192, 7^e Avenue) et 5 573 256, à la condition que le bâtiment accessoire soit réservé à l'usage exclusif de la future garderie.

ADOPTÉE

16/03/106 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (30-8000) – 192, 7^E AVENUE – ZONE C-37 – PIIA – NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction a été déposée pour un bâtiment commercial de deux étages comprenant trois unités sur les lots existants 1 577 989 (192, 7^e Avenue) et 5 573 256 situés dans la zone C-37;

CONSIDÉRANT que la zone C-37 est assujettie au règlement numéro 620 intitulé : « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2016 pour qu'il fasse l'objet d'une analyse de conformité aux objectifs du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du règlement sur les PIIA ont été respectés;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 660 intitulé : « Règlement établissant un programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur central »;

CONSIDÉRANT que le dépôt de la demande d'aide financière respecte les modalités de l'article 4.2.2.3 dudit Règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis pour une nouvelle construction d'un bâtiment commercial de deux étages comprenant trois unités sur le terrain des lots existants 1 577 989 (192, 7^e Avenue) et 5 573 256.

DE SÉLECTIONNER le projet pour l'émission d'une aide financière conformément à l'article 4.2.3.4 du règlement numéro 660.

ADOPTÉE

16/03/107 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (30-8000) – 116, RUE DES COLIBRIS – ZONE H-94 – PIIA – NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction a été déposée pour un bâtiment unifamilial isolé de deux étages sur le lot 4 911 188, sis au 116, rue des Colibris, situé dans la zone H-94;

CONSIDÉRANT que la zone H-94 est assujettie au Règlement numéro 620 intitulé : « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2016 pour qu'il fasse l'objet d'une analyse de conformité aux objectifs du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du Règlement sur les PIIA ont été respectés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé de deux étages sur le lot 4 911 188, sis au 116, rue des Colibris.

ADOPTÉE

16/03/108 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (CODE 30-8000) – LOTS 1 577 989 (192, 7^e AVENUE) ET 5 573 256 – EXEMPTION EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'une demande d'exemption en matière de stationnement a été déposée pour la nouvelle bâtisse commerciale à être construite sur les lots 1 577 989 (192, 7^e Avenue) et 5 573 256;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2016 au conseil municipal suite à l'analyse de conformité de la demande aux conditions édictées à l'article 5.5.7 – Exemption en matière de stationnement – du Règlement de zonage numéro 580.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER la demande d'exemption en matière de stationnement pour la nouvelle bâtisse commerciale à être construite sur les lots 1 577 989 (192, 7^e Avenue) et 5 573 256 permettant ainsi de réduire le nombre de cases de stationnement à 29 au lieu du nombre minimal prescrit de 37.

QUE le requérant verse une somme de 12 000 \$ à la Ville pour les 8 cases de stationnement exemptées, soit 1 500 \$ par case selon le règlement cité au préambule.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20 h 29 à 21 h.

16/03/109 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 21 h.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE